



# LES AIDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES



**2022-2023**

## NOS OBJECTIFS

### Prévenir :

La philosophie du GDS des Ardennes est la prévention par :

- La **surveillance** de nouvelles pathologies ou recrudescences ;
- La participation à des **programmes de surveillance et de recherche** ;
- Le **versement des fonds** en cas d'incidents sanitaires ;
- L'**alerte** et la **sensibilisation** auprès des éleveurs concernant les évolutions sanitaires ;
- La **veille** à l'application et au respect de la Réglementation.

A noter que le **mutualisme** est le ciment de l'action préventive. C'est pourquoi chaque éleveur garde un intérêt à participer financièrement à indemniser ses collègues bloqués et deviennent ainsi collectivement responsables.

### Informier :

Un **éleveur informé** est d'autant **plus vigilant** et réactif face aux accidents sanitaires. Ainsi, le GDS des Ardennes intervient de diverses manières pour diffuser et relayer l'information sanitaire auprès de chaque éleveur.

### Intervenir :

Les techniciens GDS sont présents dans les élevages du département :

- Pour aider à la **maîtrise de certaines pathologies d'élevage** dans le cadre du suivi de plans d'assainissement ;
- Pour réaliser des **audits sanitaires** complets ;
- Dans le cas de rassemblements d'animaux pour des **concours ou comices** ;
- Avec le vétérinaire traitant de l'exploitation en cas d'épisodes sanitaires graves.

### Accompagner :

Un **plan d'assainissement** est souvent synonyme d'**investissement financier** dans le dépistage, l'aménagement de l'exploitation et la réforme de bovins infectés. Ainsi, l'accompagnement au quotidien des adhérents est rendu possible grâce au mutualisme via leur cotisation annuelle et dans certains cas aux aides financières allouées par le Conseil Départemental.

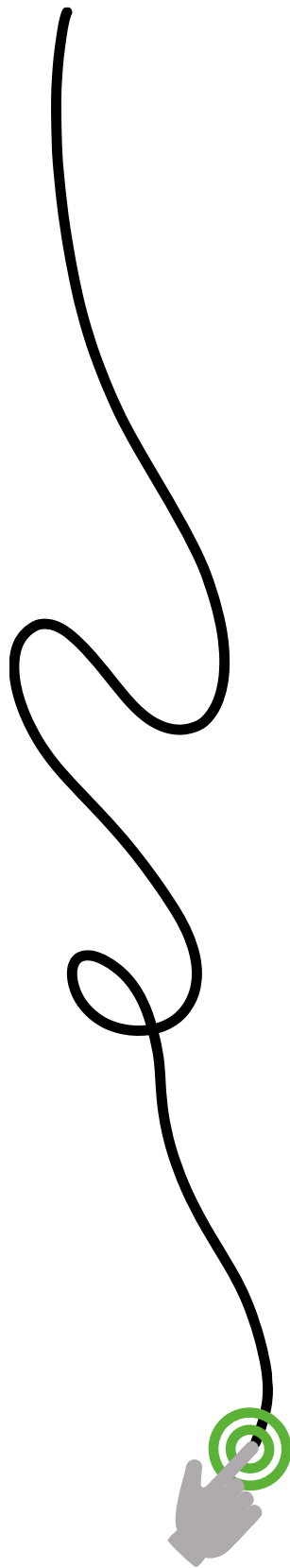
### Valoriser :

Le travail de gestion sanitaire des éleveurs est valorisé par l'apport de **garanties** et de **certifications** d'élevage.

Le GDS des Ardennes statue sur le niveau sanitaire des cheptels en attribuant et gérant des qualifications sanitaires, reconnues par des cahiers des charges nationaux et des arrêtés ministériels.

Elles valorisent les efforts collectifs accomplis en matière d'éradication de maladies d'élevage réglementées ou non réglementées par l'Etat. Elles facilitent les échanges commerciaux et sécurisent le consommateur.

# CONTENU



01. Besnoïtiose
02. BVD
03. Grande Douve
04. IBR
05. Paratuberculose
06. SDRP
07. Strongles digestifs
08. Tuberculose
09. Varron
10. Visna Maëdi

## Q 01. BESNOÏTIOSE



**Maladie parasitaire** causée par un protozoaire (*Besnoitia besnoiti*) et transmise par des **insectes hématophages** (taons, ...) et les **aiguilles**. Maladie endémique dans le Piémont Pyrénéen mais dont la diffusion s'élargit aujourd'hui à de nombreuses zones.

Maladie incurable pénalisant les performances du troupeau et pouvant conduire à la mort dans les cas les plus graves.



*La maladie de  
la "peau  
d'éléphant"*

---

### Les aides techniques

- Dépistage généralisé du troupeau à partir de 6 mois aux élevages positifs ;
- Plan d'éradication ;
- Recensements des voisins de pâturage autour d'une réunion ;
- Suivi d'élevage.

### Les aides financières (aux adhérents)

- Prise en charge à 100 % du coût des analyses sérologiques et des frais vétérinaires pour les élevages infectés et pour les voisins ;
- Prise en charge à 100 % du coût des analyses sérologiques à l'introduction.



## Q 02. BVD



Le dépistage et l'assainissement de la BVD sont **obligatoires** dans tous les élevages bovins du territoire français, depuis la parution de l'arrêté ministériel le 31 juillet 2019. Chaque élevage dépisté positif doit mettre en place un plan d'assainissement, permettant d'**éliminer les IPI** et de **vacciner les mères**. Pour ses adhérents, le GDS des Ardennes a mis en place des aides financières pour mener à bien ces plans d'assainissement.

*"Biosécurité  
Vaccination  
Dépistage"*



## Les aides techniques

- Contrôles de confirmation en virologie ;
- Recherche des bovins sans statut ;
- Suivi sérologies sur les sentinelles ;
- Suivi d'élevage.

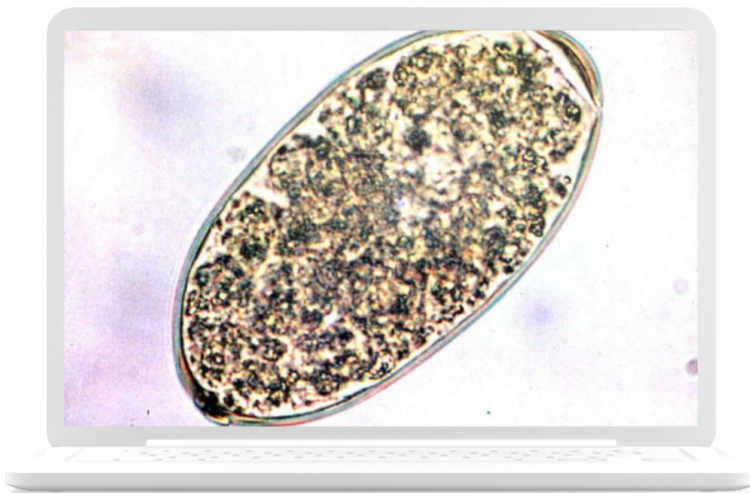
## Les aides financières (aux adhérents)

- Aide de 4 € pour le Pack BVD ;
- Prise en charge à 50 % du coût des analyses à l'introduction ;
- Prise en charge à 100 % du coût des analyses sérologiques sentinelles ;
- Aide à la vaccination : remboursement de 4 € par femelle vaccinée ;
- Indemnisation IPI abattus : **Allaitant** : 300 € - **Laitier** : femelle : 200 € ; mâle : 100 € ;
- Aide complémentaire si + de 2 IPI : **Allaitant** 100€ et **Laitier** 50€
- Indemnisation d'une heure de visite pour les enquêtes épidémiologiques.

## Q 03. GRANDE DOUVE



Les Trématodes sont des parasites internes des ruminants fréquemment rencontrés, on parle de grande douve ou Fasciolose. Son impact sur la santé et sur la croissance des animaux peut être sévère et entraîner des **pertes économiques majeures en élevage**, d'où l'intérêt de bien connaître cette parasitose afin de la maîtriser de manière efficace.



*"Mieux la  
comprendre pour  
mieux la gérer"*

---

### Les aides techniques

- Dépistage sérologique (à la rentrée de pâture ou lors de la prophylaxie) ;

### Les aides financières (aux adhérents)

- Remboursement à 100 % de 3 analyses de mélange.

## Q 04. IBR



L'IBR est réglementée par arrêté ministériel depuis 2006. Un cahier des charges national définit le dispositif de prévention, de surveillance et de lutte contre cette maladie.

Avec l'entrée en vigueur de la LSA le 21 avril 2021 et la **reconnaissance du programme de lutte par la Commission Européenne**, l'objectif est maintenant **l'éradication de l'IBR et l'obtention du statut Indemne pour le territoire français**, avec à terme un allègement de la prophylaxie et une réduction des contraintes sanitaires pour les échanges intracommunautaires et l'export.

*"De gros changements !"*



## Les aides techniques

- Edition des DAP de prophylaxie ;
- Suivi des tests lait de tank ou sang en individuel ;
- Dérogation de test à l'introduction ;
- Suivi en élevage ;
- Mise en place de plan d'assainissement ;
- Éliminations des positifs.

## Les aides financières (aux adhérents)

- Prise en charge à 50 % du coût des analyses à l'introduction ;
- Requalification des cheptels : prise en charge à 100% des frais vétérinaires et d'analyse ;
- Aide à la vaccination : remboursement de 3 € par vaccination ;
- Indemnisation de la sortie des positifs (avant la fin de la campagne) :
  - 50 € pour les mâles laitiers ;
  - 200 € pour les autres.

## Q 05. PARATUBERCULOSE



La paratuberculose est une maladie connue depuis 1895 chez les bovins. Il s'agit d'une **entérite** (inflammation de l'intestin) **chronique contagieuse et infectieuse**.

La contamination d'un cheptel résulte majoritairement de l'introduction d'un animal infecté. Les élevages touchés en supportent difficilement les répercussions économiques.



*"Une maladie incurable"*

### Les aides techniques

- Dépistage ;
- Mise en place de plan d'assainissement (sur 5 ans) ;
- Éliminations des positifs ;
- Plan de vaccination en dernier recours ;
- Réalisation de tests sur le lait.

### Les aides financières (aux adhérents)

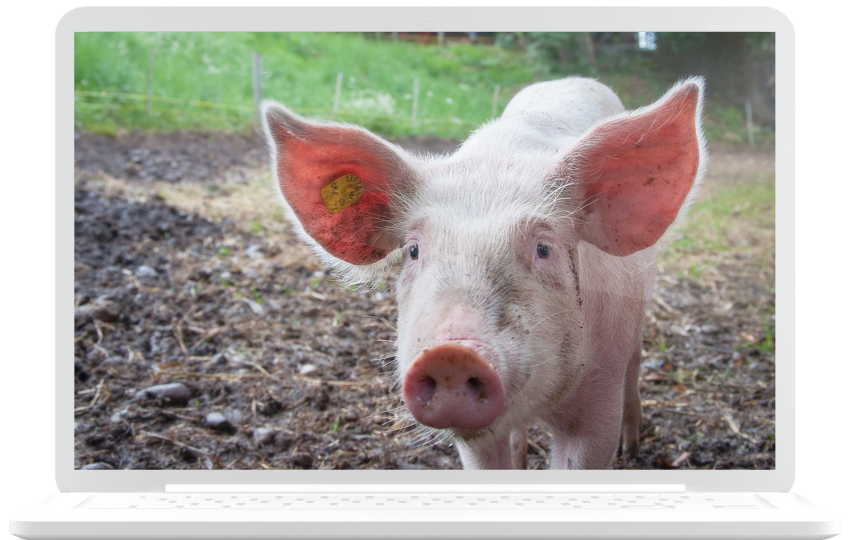
- Prise en charge à 50 % du coût des analyses à l'introduction ;
- Indemnisation de la sortie des animaux positifs :
  - dans les 0-3 mois après le dépistage : 200 € ;
  - dans les 3-6 mois après le dépistage : 100 € ;
- Maintien de l'aide de 100 € jusqu'à un an pour les élevages infectés à plus de 7 %.

## Q 06. SDRP



Le **Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP)** est une maladie répandue qui touche les porcs domestiques. Ses symptômes comportent un trouble de la reproduction, une pneumonie et un accroissement de la sensibilité aux infections bactériennes secondaires.

*La maladie des  
"oreilles bleues"*



### Les aides techniques

- Communication sur le programme régional ;
- Proposition de prélèvement ;
- Relance téléphonique.

### Les aides financières (aux adhérents)

- Indemnités régionales :
  - 12,24 € par analyse ;
  - 5,40 € par prélèvement.



## Q 07. STRONGLES DIGESTIFS ×

Les strongles gastro-intestinaux sont des vers parasites du tube digestif présents chez tous les bovins ayant accès au pâturage. Ces parasites peuvent être responsables de **troubles digestifs et de baisse de croissance** chez les jeunes, et parfois de **diminution de la production laitière** chez les vaches adultes. Le contrôle de ces infestations repose essentiellement sur l'utilisation des médicaments antiparasitaires (anthelminthiques).



*"Raisonnez les traitements !"*

---

### Les aides techniques

- Dépistage sérologique individuel sur tube sec (entre le 01/10 et le 31/01) ;
- Test pepsinogène sur les animaux jeunes.

### Les aides financières (aux adhérents)

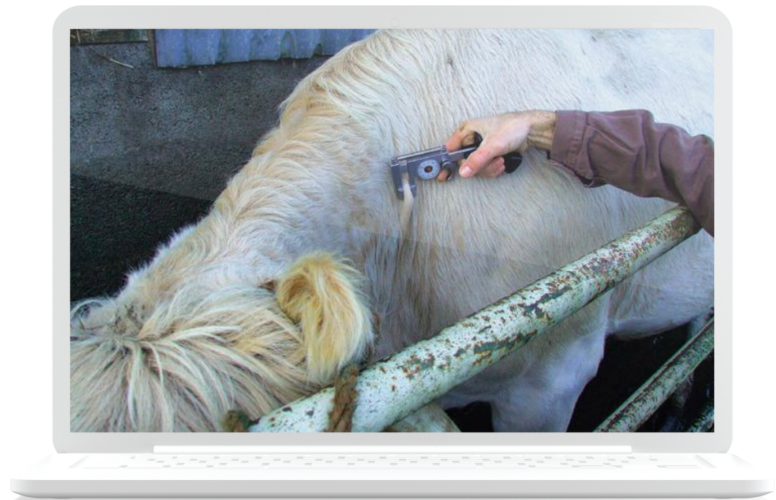
- Remboursement à 100 % de 20 analyses individuelles.

## Q 08. TUBERCULOSE



La tuberculose est une maladie liée à une **bactérie résistante** au milieu extérieur. Il existe différentes souches dont une souche bovine (*Mycobacterium bovis*), bactérie responsable de la tuberculose bovine, qui **peut être transmise à l'homme** dans certaines conditions mais qui touche principalement les bovins.

"Une zoonose !"



### Les aides techniques

- Edition des DAP de prophylaxie ;
- Accompagnement des éleveurs et de l'administration ;
- Elimination des positifs ;
- Tests supplémentaires pour les douteux (sang) et les animaux morts ;
- Recensement des voisins ;
- Surveillance de la désinfection des locaux ;
- Réalisation d'enquête de terrain.

### Les aides financières (aux adhérents)

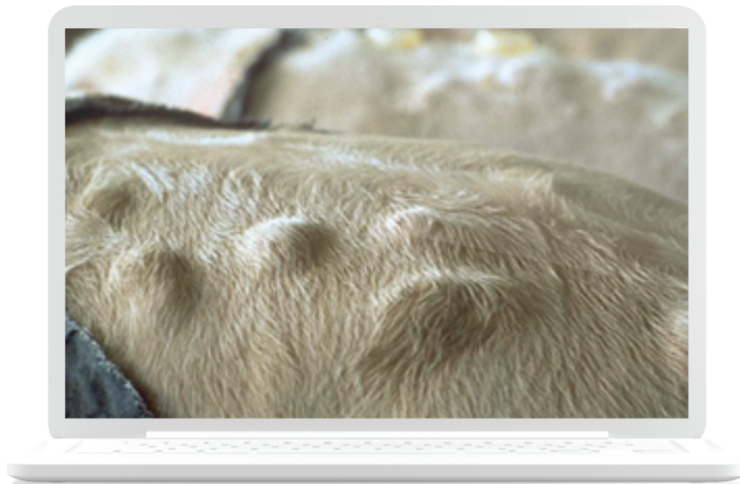
- Prise en charge du reste à charge pour les tuberculinations
- Indemnisation du temps passé pour la contention des animaux (20 € par élevage +1 € par bovin tuberculiné)



## Q 09. VARRON



Le “varron” est le nom commun donné à un groupe de mouches non piqueuses, dont le stade larvaire parasite les mammifères. Pour les animaux et l’homme l’infestation par le varron entraîne une maladie appelée **hypodermose** et qui fait partie des myiases. L’hypodermose est une **myiase interne** : les larves se développent et creusent leur trajet dans les muscles, dans le canal rachidien le long de la moelle épinière, dans la paroi de l’œsophage, ...



*"La France  
est assainie!"*

### Les aides techniques

- Maintien du statut de zone assainie avec les prophylaxies obligatoires (sang ou lait) ;
- Surveillance annuelle sur le lait et le sang des cheptels frontaliers avec la Belgique ; prophylaxies (sang ou lait) surveillance annuelle,
- Contrôle des introductions ;
- Introductions d'animaux venant de zones à risques déparasitage à l'arrivée.

### Les aides financières (aux adhérents)

- En cas de cheptel infesté à la prophylaxie : Remboursement à 100 % du coût des traitements et des frais vétérinaires ;
- Prise en charge à 100 % des analyses sérologiques de mélange dans le cadre du tirage aléatoire pour le maintien du statut indemne ;
- Prise en charge à 100 % des analyses sérologiques de mélange dans le cadre du tirage orienté pour les cheptels de la zone frontalière.

## Q 10. VISNA MAËDI



Le visna-maëdi est une **maladie virale des ovins**. Les animaux se contaminent très jeunes par le colostrum, le lait et les sécrétions respiratoires provenant d'ovins infectés. Cette maladie chronique n'est perceptible que chez certains individus âgés de plus de deux ans. Les ovins présentent alors un amaigrissement, des difficultés respiratoires et/ou des mammites chroniques. Les articulations peuvent également être atteintes.

*"Une mortalité inévitable!"*



### Les aides techniques

- Contrôle des introductions ;
- Assainissement individuel à moins de 20% des infectés sur le premier contrôle ;
- Réalisation d'un contrôle annuel ;
- Réalisation d'un sondage : suivi prophylaxie 1 fois tous les 5 ans (prélèvement sur 50 brebis > à 2 ans et sur tous les béliers en lutte > à 12 mois) ;

### Les aides financières (aux adhérents)

- Prise en charge à 50 % du coût des analyses sérologiques à l'introduction ;
- Prise en charge à 100 % du coût des analyses sérologiques de mélange et individuelles dans le cadre des assainissements ;
- Action sondage : prise en charge à 100 % du coût des analyses de mélange.

# NOS VALEURS

## Indépendance

Le GDS a pour objet de rassembler tous les éleveurs dans l'action sanitaire indépendamment de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à des structures de commercialisation.

L'action collective trouve sa légitimité et sa durabilité dans l'équité. Cela permet à chacun de bénéficier de l'action commune. Elle se traduit par la constitution des moyens humains et financiers et leur mobilisation sur des règles proportionnées communes à tous.

## Equité

## Proximité

La proximité des hommes assure à chaque éleveur, chaque acteur local, la réactivité nécessaire à la gestion des événements sanitaires, et l'assurance d'une réponse adaptée à l'élevage et au territoire.

Face à un danger sanitaire collectif l'intervention technique ou financière auprès de chaque élevage bénéficie à tous. Elle est permise par un mode de financement commun.

## Mutualisme



15 rue du Château - Villers-Semeuse CS70769  
08013 - Charleville-Mézières Cedex  
Standard : 03.24.37.25.82  
Mail : gds08@reseaugds.com